

Te Avei'a - T1 2020 - Fort impact de la crise sanitaire sur l'économie locale

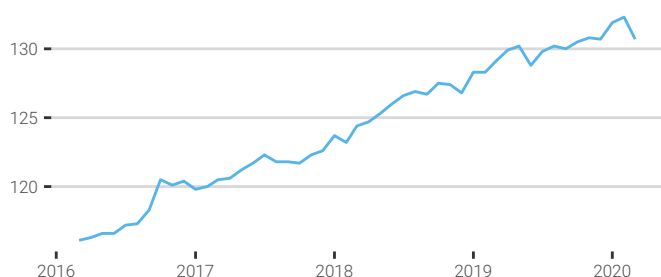
L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie polynésienne pousse l'ISPF à modifier la forme et le fond de sa note de conjoncture trimestrielle. Cette nouvelle version permet d'appréhender au plus vite les conséquences de la crise en s'appuyant sur des données redressées ou mobilisables rapidement.

L'impact économique de l'épidémie de Covid-19 est immédiat en Polynésie française

En 2019, la croissance économique a été soutenue. Le chiffre d'affaires des entreprises croît de 3 % par rapport à 2018 et l'emploi salarié de 2 %. Ce dynamisme économique s'observe sur l'ensemble des secteurs internes à la Polynésie française (construction, industrie et commerce) ainsi que sur l'industrie touristique. La croissance de 9 % des effectifs touristiques, la hausse des investissements privés et publics comme la progression des dépenses des ménages en lien avec l'augmentation de 2,5 % de la masse salariale ont soutenu l'économie. Les résultats auraient pu être encore meilleurs sans la forte baisse de 30 % des exportations de perles : 5 milliards de FCFP exportés en 2019. Les exportations de produits issus de la pêche et de vanille ont progressé mais ne compensent pas la chute de la perliculture.

En 2020, la fréquentation touristique se contracte dès les deux premiers mois de l'année. En février, l'intensification de l'épidémie de covid-19 entraîne l'annulation des arrivées chinoises, habituellement importantes à cette époque et explique pour partie la contraction. La mise en place, à partir du mois de mars, des mesures de confinement dans la plupart des pays européens et dans le monde pour lutter contre l'épidémie va totalement chambouler l'économie mondiale et locale de ce premier semestre 2020.

Fig. 1. Evolution de l'indice emploi salarié marchand



Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)

Indice 100 en janvier 2000

La crise sanitaire se traduit par une baisse d'activité sans précédent de 34%

Le premier cas de Covid-19 apparaît en Polynésie française, sur l'île de Tahiti, le 12 mars 2020. Dès le 11 mars, le gouvernement a annulé toutes les croisières et fermé les frontières aux non-résidents à partir du 21 mars pour éviter l'arrivée de cas importés de Covid-19. Le confinement de la population débute le 23 mars et durera jusqu'au 29 avril, date de l'allègement du confinement. Ces mesures prises pour endiguer la crise sanitaire ont de lourdes conséquences sur l'activité économique ; ainsi, la perte d'activité immédiate liée au confinement est évaluée à 34 %¹.

TABLE 1. Perte d'activité estimée par secteur d'activité

	Poids dans l'économie locale	Perte d'activité estimée	Contribution à la baisse (points de PIB)
Agriculture et IAA	7 %	- 50 %	- 3,5 %
Industrie hors IAA	3 %	- 72 %	- 2,5 %
Construction	4 %	- 70 %	- 3 %
Service marchand	49 %	- 51 %	- 25 %
Service non marchand	38 %	- 1 %	0 %
Ensemble économie	100 %	- 34 %	- 34 %

Note de lecture : la construction connaîtrait une baisse d'activité de 70 % de son activité en mars 2020, soit 3 points de contribution sur les 34 % de baisse du PIB mensuel de mars 2020.

Source : CEROM 2020- ISPF - Covid-19- Risques conjoncturels pour l'économie polynésienne

Le secteur touristique se trouve en première ligne face à la crise

L'année 2019, exceptionnelle en termes de fréquentation touristique a encouragé les professionnels à poursuivre leurs investissements, notamment dans le tourisme nautique : les importations de yachts et autres bateaux ou embarcations de plaisance ou de sport (bateaux à rames et canoës) progressent notamment de

1. Risques conjoncturels pour l'économie polynésienne ; Cerom ; ISPF ; Avril 2020

80 % au premier trimestre 2020, soit 400 millions de FCFP de plus qu'au premier trimestre 2019. Néanmoins, les résultats de janvier et février marquent une baisse de 7 % (- 2 300 touristes) par rapport à 2019. Le développement rapide de la pandémie sur l'ensemble des continents, la fermeture du ciel aérien américain et les mesures de confinement prises localement, avec l'arrêt des croisières et du trafic aérien pour les touristes, bousculent très sévèrement l'industrie touristique en mars avec une chute de la fréquentation de 60 % par rapport à mars 2019.

Au premier trimestre 2020, le nombre de touristes séjournant en Polynésie française diminue de 26,8 % (- 13 500) par rapport à 2019 et s'établit à 37 000. Le mois de mars contribue pour 22 points à la baisse du trimestre. Ces baisses se répercutent sur tous les types d'hébergement. La fréquentation en hébergement flottant diminue de 49 % tout comme les ventes dans les hôtels internationaux. Cette crise du tourisme, sans précédent par son ampleur, touche l'ensemble des archipels, mais plus encore les îles dont le tourisme est le principal fournisseur d'emploi comme Bora-Bora (56 % des emplois), Rangiroa (31 % des emplois) et dans une moindre mesure, l'île de Moorea (27 % des emplois).

Compte tenu de l'importance de l'industrie touristique et du transport dans l'économie locale, l'arrêt de ces activités contribue de façon significative à l'ampleur de la contraction observée au premier trimestre 2020. Le secteur du tourisme représente directement 8 % du PIB et 15 % des emplois salariés équivalent temps plein (ou emplois ETP) du secteur marchand en 2018.

TABLE 2. Recettes des exportations des principaux produits locaux - premier trimestre 2020

	Valeur (millions de F.CFP)	Variation	Contribution (en pts)		
			Jan.	Fév.	Mar.
Produits perliers	451	- 65 %	-1	-13	-51
Produits issus de la pêche	232	- 37 %	-8	-8	-21
Vanille	140	- 45 %	-26	-11	-8
Noni	126	- 14 %	1	-9	-5
Coprah	88	- 23 %	-25	-25	27
Nacre	70	35 %	16	14	5
Monoï	69	- 24 %	-5	-29	9
Bière	0,45	- 95 %	-33	-24	-38

Source : Service des Douanes, ISPF

Sans transport, il n'y a pas d'exportations

Les exportations de biens locaux reculent de 48 % au premier trimestre 2020, soit une diminution de 1,2 milliard de FCFP en valeur par rapport à 2019. Le mois de mars contribue pour 29 points à ce recul avec l'arrêt du transport aérien qui empêche toute exportation. Tous les biens locaux habituellement exportés sont touchés. Déjà en grande difficulté en 2019, les exportations de produits perliers diminuent de 65 % au premier trimestre avec la fermeture des frontières chez nos principaux acheteurs : Hong Kong et le Japon représentaient plus de 90 % des ventes en 2019. Le secteur fait également face à la suspension des autorisations de travail des

greffeurs chinois bloqués en Chine depuis mars. La production est donc retardée et la trésorerie des perliculteurs s'épuise.

La filière pêche perd aussi brutalement deux de ses clients qui ont stoppé leurs achats au moment du confinement : la branche restauration et hôtellerie consomme 20 % de la production vendue localement et les États-Unis captent 90 % de la production exportée. Les exportations de produits issus de la pêche baissent de 37 % en valeur. Aucun secteur n'a été préservé, les recettes de la vanille baissent également de 45 %.

Une crise économique rapide et inédite

La crise sanitaire mondiale et la mise « sous cloche » de l'économie polynésienne ont un impact fort sur l'activité du secteur marchand et l'emploi. Au premier trimestre, le climat des affaires chute de 31 points à 82², niveau le plus bas depuis la crise de 2009. Les chefs d'entreprise sont pessimistes sur le futur de leur activité, leur trésorerie, une éventuelle augmentation de leurs effectifs salariés et leurs projets d'investissement. L'indice de l'emploi salarié marchand de mars est également en baisse en de 1,2 % par rapport au mois précédent. Toujours en mars, le chiffre d'affaires des entreprises ayant réalisé plus de 100 millions de FCFP en 2019 se contracte de 10 %. Cette crise inédite de l'offre et de la demande concerne à la fois les secteurs en pleine croissance comme le tourisme et les secteurs d'ores et déjà en difficulté comme la perliculture.

Quatre salariés du privé sur dix travaillent dans des secteurs très touchés par la crise

Les craintes sur les conséquences sociales de la crise sont fortes. Quatre salariés du secteur privé sur dix travaillent dans des secteurs fortement impactés par la crise où la baisse d'activité atteint au minimum 50 %. C'est également le cas pour une grande partie des non salariés. Les effectifs salariés massivement concernés sont ceux de la branche hôtellerie restauration (6 000 salariés ETP), des transports (4 500 salariés ETP) et des activités de service aux ménages (2 000 salariés ETP). Ainsi, d'après l'enquête COVID du CEROM, sept entreprises sur dix n'avaient aucun salarié ou peu à leur poste de travail pendant le confinement, notamment la quasi-totalité des entreprises de l'hôtellerie et des services touristiques ainsi que neuf entreprises sur dix de la restauration.

Un secteur public qui amortit la baisse d'activité

Les secteurs principalement non marchands (administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale) jouent un rôle d'amortisseur des crises économiques en Polynésie française. Avec un poids de 30 % dans l'économie polynésienne contre 20 % au niveau national, les branches des services non marchands ont maintenu 100 % de leur activité par rapport à la normale. Les agents de l'État et de la Polynésie ont continué autant que possible d'assurer leurs missions, même si l'exercice de leur activité a pu être perturbé. Ainsi, malgré la fermeture des 256 établissements d'enseignement de la collectivité, les services de l'Éducation ont mobilisé l'ensemble des enseignants pour assurer la continuité

2. Premières tendances conjoncturelles 1er trimestre 2020, IEOM

pédagogique auprès des 70 000 élèves, collégiens, lycéens et étudiants confinés. De leur côté, les agents des services hospitaliers ont été fortement mobilisés.

Plan de sauvegarde de l'économie locale : soutien à la consommation des ménages et à la trésorerie des entreprises

Pour pallier les conséquences du confinement, le gouvernement et l'État ont mis en place des dispositifs d'aides aux entreprises et aux ménages. Pour sauvegarder l'emploi local, le gouvernement a créé plusieurs mesures d'aide aux salariés, indépendants et personnel intérimaire ou extra³ leur permettant de disposer d'un revenu durant le confinement. Les charges des chefs d'entreprises sont également allégées. Ainsi, du 21 mars au 21 avril, 10 549 salariés ont bénéficié du revenu exceptionnel de solidarité.

TABLE 3. Mesures d'aide à l'emploi pendant la période de confinement

Qui peut bénéficier de l'aide	Type d'aide
Les salariés obligés de cesser tout ou une partie de leur activité professionnelle et pour lesquels il n'est pas possible de prendre de congés payés	Revenu exceptionnel de solidarité
Les travailleurs indépendants obligés de cesser toute ou une partie de leur activité professionnelle	Indemnité de solidarité
Les CDI licenciés depuis le 1er mars et CDD et intérimaires et extras de l'hôtellerie non reconduits	Indemnité exceptionnelle

Source : SEFI

Le dispositif de conventions d'aide exceptionnelle de solidarité (CAES) a été mis en place en direction des personnes ne disposant d'aucun revenu au sein de leur foyer et inscrites au Régime de Solidarité de Polynésie française (RSPF). Le bénéficiaire effectue un travail d'intérêt général (uniquement dans le secteur non marchand) en échange d'une rémunération de 50 000 FCFP par mois pour une durée de trois mois. Le gouvernement a également versé 283 millions de FCFP pour les aides de première nécessité (alimentation, vêtements, etc.) et 83 millions de FCFP pour l'aide au logement et à la personne (loyer, énergie, etc.). Les ménages en difficulté ayant contacté les services sociaux ont pu en bénéficier. Avant ces versements, le gouvernement avait augmenté les allocations familiales des ressortissants du RSPF de 5 000 FCFP passant ainsi à 15 000 FCFP pour une durée de trois mois à partir de mars.

Du côté des entreprises touchées par la crise, la Fédération bancaire française annonce 60 milliards de FCFP de prêts garantis par l'État (PGE) afin de soutenir leur trésorerie. Aucun remboursement ne sera exigé la première année. Le montant maximal de ce prêt de trésorerie peut s'élever à trois mois de chiffre d'affaires. L'entreprise peut ensuite choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

Aux mois de mars et avril 2020, 380 prêts garantis par l'État ont été accordés pour un montant total de 21 milliards de FCFP.

3. Le contrat d'extra est un contrat de travail à durée déterminée spécifique en usage uniquement dans les professions de l'hôtellerie-restauration. Il est généralement de courte durée. L'utilisation de ce type de contrat est possible en cas d'accroissement temporaire ou exceptionnel de l'activité de l'entreprise.

L'État a également mis en place un fonds de solidarité national de 835,3 milliards de FCFP à destination des entreprises mises en difficulté par la crise du Covid-19. Ce fond est financé à 775 milliards de FCFP par l'État et à 60 milliards de FCFP par les collectivités d'Outre-mer. La Polynésie française y contribue à hauteur de 131 millions de FCFP. Ce fond s'adresse aux petites entreprises (maximum 10 salariés) qui font moins de 120 millions de FCFP de chiffre d'affaires annuel. Cette aide est constituée de deux niveaux : une subvention d'un montant pouvant atteindre 178 000 FCFP par mois en fonction de la perte du chiffre d'affaires constatée en mars et avril 2020 et une aide complémentaire, versée aux entreprises ayant déjà bénéficié de la première aide, d'un montant compris entre 238 000 FCFP et 596 000 FCFP.

Pour les mois de mars et avril, 7 518 premiers versements ont été opérés pour un montant total de 1,13 milliard de FCFP.

Méthodologie

Indice emploi salarié marchand

Cet indice est réalisé mensuellement et calculé à partir de l'exploitation avancée des déclarations de main d'œuvre à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). Ces déclarations sont obligatoires pour tous les salariés dépendant du régime des salariés de la CPS. Ces indices (base 100 en janvier 2000) permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions entre deux périodes données. Les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services constituent une estimation de l'emploi salarié marchand. L'emploi salarié de ces secteurs représente 90

Les secteurs de l'agriculture, les administrations, l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et les activités domestiques sont exclus des estimations du fait de leurs structures particulières (prédominance de très petites entreprises ou d'administrations importantes) et de leurs régimes spécifiques de déclaration (retards tolérés ou déclarations trimestrielles).

Pour les trois derniers mois et en cas d'absence de déclaration de l'employeur, ces déclarations manquantes sont estimées à partir de l'évolution moyenne de l'emploi salarié des établissements déclarant à la Caisse de Prévoyance Sociale deux mois d'affilée suivant les tailles et secteurs d'activité. Ces séries sont ensuite corrigées des variations saisonnières.

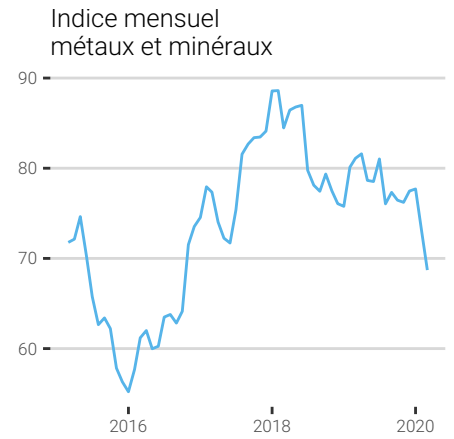
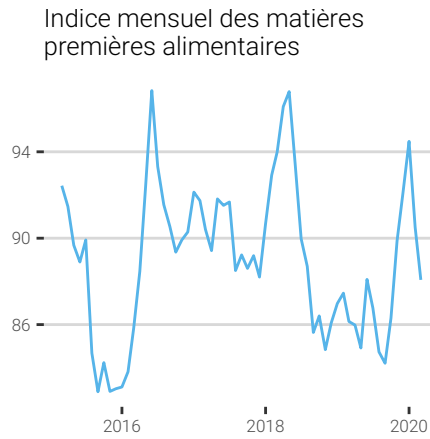
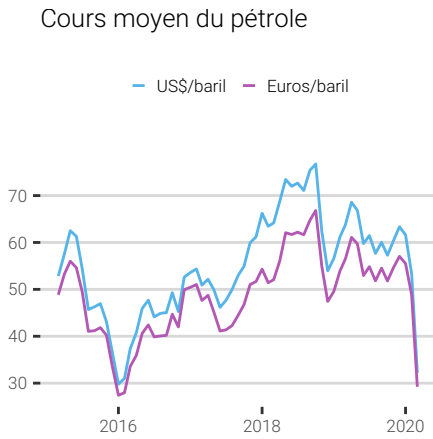
Correction des variations saisonnières (CVS)

L'évolution d'une série statistique se décompose en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique utilisée pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Tableau de bord

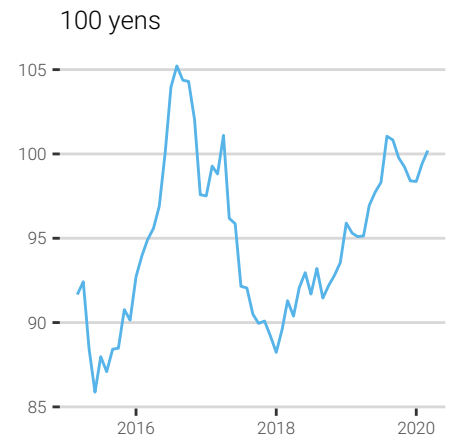
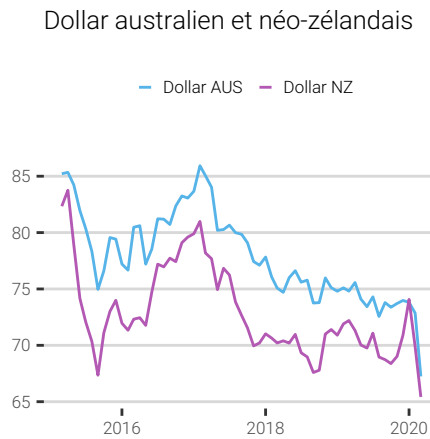
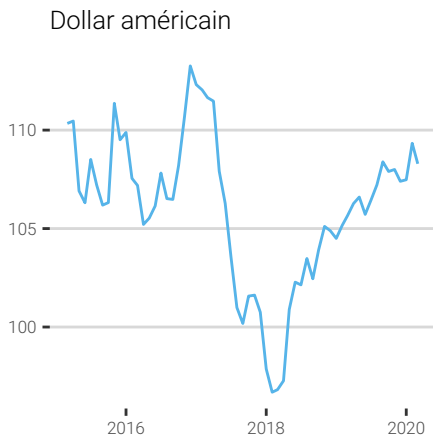
Les données sont calculées en moyenne mobile/glissante sur douze mois. La moyenne glissante, ou moyenne mobile permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique) : cela permet d'éliminer les fluctuations les

Fig. 2. Industrie



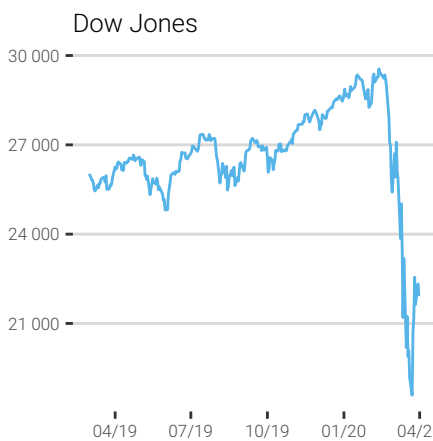
Source : Banque Mondiale

Fig. 3. Taux de change



Source : Banque de Polynésie

Fig. 4. Indices boursiers



Source : Les Echos -Investir

ENTREPRISES

Démographie des entreprises	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Créations	1 680	1 508	1 254	1 024	731	-28,6%	-56,5%
Radiations	1 269	1 110	921	819	578	-29,4%	-54,5%
Stock	68 807	69 474	70 124	70 739	71 327	0,8%	3,7%
Nbr assujetties à la TVA	7 478	7 439	7 381	7 170	nd	-2,9%	-

Unité : nombre, moyenne des 12 derniers mois

Sources : ISPF, Contributions

Production	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Importations de Biens d'équipement	33 420	33 508	32 387	32 531	32 931	1,2%	-1,5%
Importations de Biens intermédiaires	39 806	40 722	40 223	40 707	40 534	-0,4%	1,8%
Consommation Moyenne tension	219 675	221 320	221 460	221 550	221 126	-0,2%	0,7%
Chambres offertes (Hotels Internationaux)	941 263	936 302	932 540	925 871	897 742	-3,0%	-4,6%

Unités : millions de F.CFP, milliers de kWh, nombre, cumul sur 12 mois

Sources : ISPF, Douanes, EDT

Résultats	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Chiffre d'affaires des entreprises	885 757	897 738	907 792	908 973	nd	0,1%	-
Exportations locales	11 912	11 507	10 358	9 970	8 772	-12,0%	-26,4%
<i>Perles brutes</i>	6 830	6 396	5 282	4 850	4 020	-17,1%	-41,1%
<i>Poissons</i>	1 609	1 714	1 762	1 815	1 681	-7,4%	4,5%
Nuitées touristiques	3 249 107	3 365 798	3 447 621	3 534 854	3 388 145	-4,2%	4,3%
Nombre de touristes	222 055	229 645	233 088	236 642	223 135	-5,7%	0,5%
Passagers débarqués à Faa'a	337 551	348 355	350 567	352 625	nd	0,6%	-

Unités : millions de F.CFP, nombre, cumul sur 12 mois

Sources : ISPF, Contributions, Douanes, ADT

Emploi	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Nombre de salariés déclarés	65 067	65 385	65 653	65 995	nd	0,5%	-
Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein	56 060	56 389	56 699	57 068	nd	0,7%	-
Demandes Emploi non satisfaites en Fin de Mois (DEFM)	11 902	12 428	12 296	11 940	11 062	-7,4%	-7,1%
Offres d'emploi normal	3 739	3 827	3 713	3 825	3 502	-8,4%	-6,3%

Unités : nombre, cumul/moyenne des 12 derniers mois

Sources : ISPF, CPS, SEFI

MENAGES

Revenu	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Salaire Moyen en équivalent temps plein	330 235	331 507	330 598	329 209	nd	-0,4%	-
Masse salariale	55 554	56 090	56 230	56 373	nd	0,3%	-

Unités : F.CFP, millions de F.CFP, moyenne des 12 derniers mois

Sources : ISPF, CPS

Consommation	mars-19	juin-19	sept.-19	déc.-19	mars-20	T / T-1	T / T-4
Importations de Produits alimentaires	44 584	44 384	45 313	45 928	45 855	-0,2%	2,9%
Importations de Biens de consommation	28 946	29 847	29 751	30 052	30 112	0,2%	4,0%
Chiffre d'affaires Commerces détails	222 464	226 226	229 977	234 440	nd	1,9%	-
Indice des prix	106,83	106,96	107,2	107,46	107,78	0,3%	0,9%
Importations de Produits énergétiques	21 226	21 717	21 634	22 043	22 980	4,3%	8,3%
Consommation électricité basse tension	252 915	257 029	259 443	260 572	261 146	0,2%	3,3%
Importations de Produits de l'industrie automobile	16 020	15 927	16 898	17 997	18 573	3,2%	15,9%
Nombre d'Immatriculations (VP)	5 411	5 266	5 127	5 200	5 090	-2,1%	-5,9%

Unités : millions de F.CFP, indice base 100 2008, milliers de kWh, nombre cumul/moyenne des 12 derniers mois

Sources : ISPF, Douanes, Contributions, DTT

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES - DONNÉES BRUTES - 1ER TRIMESTRE 2020

	PIB (provisoire)		Indice des prix à la conso.	Taux de chômage	Taux directeur	Dernier changement
	Var. /3 mois	Var. /1 an	Var. /1 an	Fin de trim	Banques Centrales	
Etats-Unis	-1,3%	-5,0%	1,5%	4,4%	1,8%	30/10/19
Zone Euro	-3,8%	-3,3%	0,7%	7,4%	0,0%	10/03/16
France (1)	-5,3%	-5,0%	0,7%	7,8%	0,0%	10/03/16
Japon	-0,6%	-1,7%	0,4%	2,5%	-0,1%	29/01/16
Australie	-0,3%	1,4%	2,2%	5,2%	0,8%	30/09/19
Nouvelle-Zélande	-1,6%	-0,2%	2,5%	4,2%	1,0%	07/08/19
Chine (2)	-9,8%	-6,8%	5,2%	5,9%	4,1%	20/03/20

(1) les Départements d'Outre-Mer sont inclus pour le taux de chômage et l'indice des prix

(2) Taux de chômage urbain (seul taux officiel)

Source : Eurostat, instituts statistiques nationaux, banques centrales, missions économiques, OCDE

moins significatives et lisse le phénomène étudié en noyant les valeurs extrêmes dans une masse de données davantage représentative d'une tendance moyenne. Cette moyenne est dite mobile parce qu'elle est recalculée de façon perpétuelle, dès lors qu'une nouvelle donnée intègre la série en venant remplacer la plus ancienne, modifiant ainsi la date de référence.

Sources

Chaque trimestre, la publication « Points Conjoncture Te Avei'a » fait la synthèse de la conjoncture locale, reprenant l'évolution de l'ensemble des indicateurs de conjoncture économique et sociale. Ces indicateurs sont issus des enquêtes de l'ISPF, mais aussi de nombreux organismes qui collectent des informations chiffrées sur les domaines de leur compétence.

Caisse de prévoyance sociale (CPS) : cet organisme traite l'ensemble des déclarations de main d'œuvre du régime général des salariés. Les statistiques de l'emploi salarié sont réalisées à partir de ces déclarations.

Direction des douanes : cet organisme traite l'ensemble des déclarations de marchandises entrant ou sortant du territoire. L'ISPF retraite ces données pour en tirer des indicateurs d'échanges de marchandises avec les autres pays et analyser les flux en importations comme en exportations.

Direction des impôts et contributions : cet organisme traite les déclarations TVA à partir desquels l'Institut mesure l'évolution des chiffres d'affaires des entreprises par secteur d'activité.

Direction des transports terrestres : cet organisme gère les immatriculations des véhicules et fournit les statistiques à l'ISPF.




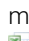












Électricité de Tahiti : principal opérateur pour la fourniture d'énergie électrique en Polynésie française, il transmet les statistiques de production et consommation d'électricité à l'ISPF.

Port Autonome de Papeete : cet établissement public à caractère industriel et commercial gère la zone portuaire. Il identifie les navires faisant escale en Polynésie française et dénombre leurs passagers et membres d'équipage.

Service de l'emploi formation et insertion professionnelle (SEFI) : le SEFI reçoit l'ensemble des demandes et offres d'emploi qui permettent de réaliser le suivi statistique du marché du travail.

Synthèse économique : Les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la conjoncture internationale sont extraits des sources suivantes : Banque de Polynésie, site du journal « les Echos » sur les places boursières (bourse.lesechos.fr), instituts statistiques nationaux, banques centrales, missions économiques, Banque mondiale, OCDE et Eurostat.

Télécharger les données

-  Evolution de l'indice emploi salarié marchand (Fig. 1)
-  Perte d'activité estimée par secteur d'activité (Tab. 1)
-  Recettes des exportations des principaux produits locaux - premier trimestre 2020 (Tab. 2)
-  Mesures d'aide à l'emploi pendant la période de confinement (Tab. 3)
-  Cours moyen du pétrole (Fig. 2)
-  Indice mensuel des matières premières – alimentaires (Base 100, année 2010) (Fig. 3)
-  Indice mensuel des matières premières – métaux et minéraux (Base 100, année 2010) (Fig. 4)
-  Change - Dollar américain (Fig. 5)
-  Change - Dollar australien et néo-zélandais (Fig. 6)
-  Change -100 yens (Fig. 7)
-  Indice boursier - Dow Jones (Fig. 8)
-  Indice boursier - Nikkei 225 (Fig. 9)
-  Indice boursier - Eurostoxx (Fig. 10)
-  Principaux indicateurs économiques - Données brutes - 1er trimestre 2020 (Tab. 4)
-  Tableau de bord (Tab. 5)
-  Données complètes au format XLSX

Éditeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Conjoncture
Numéro	1208
Auteur de la publication	Della SIU
Rédacteur en chef	Patricia ANNEVILLE
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépôt légal	Juillet 2020
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

